

OUEST France : <http://www.ouest-france.fr/bretagne/auray-56400/emprunts-toxiques-quiberon-va-poursuivre-dexia-3902470>

Emprunts toxiques. Quiberon va poursuivre Dexia

Auray - Modifié le 09/12/2015 à 10:40 | Publié le 09/12/2015 à 10:35

Le conseil municipal de Quiberon a voté par 24 voix pour et 5 voix contre, la poursuite au contentieux de Dexia sur les emprunts toxiques.



Les comptes de la ville de Quiberon sont largement plombés par les emprunts toxiques. Le conseil municipal était appelé à se prononcer hier soir, sur la poursuite de Dexia au contentieux ou sur l'acceptation d'un fonds de soutien. Par 24 voix pour et 5 voix contre, le conseil municipal a choisi de poursuivre le contentieux.

Deux solutions étaient proposées aux élus. Le premier était d'accepter l'aide du fonds de soutien, plafonné à 6,1 millions d'euros, versés en quinze fois sur quinze ans. Il resterait 3,9 millions à payer par la commune, au titre des indemnités de remboursement anticipé. Ce qui conduirait à un coût moyen de 277 000 € par an, ce jusqu'en 2041.

La deuxième solution consistait à poursuivre le contentieux. Sachant que la commune de Saint-Cast-Le-Guildo a fait plier Dexia en juin dernier.

En 2007, la ville avait contracté un emprunt avec la banque Dexia, pour un montant de 2 948 600 €. Ce prêt s'est révélé toxique, en raison d'un taux d'intérêt défini sur la parité du franc suisse et de l'euro.

Les intérêts à rembourser en 2014 et en 2015 se sont élevés respectivement à 441 766 € et 708 488 €, suite à l'envolée du franc suisse.

Dès 2013, la ville a déposé un recours devant le tribunal de grande instance de Nanterre.

